

L'ORDRE RECHERCHE DES CANDIDATS PRATICIENS DE L'INSOLVABILITE

URGENT

En vertu de la Loi du 11 août 2017 - Loi portant insertion du Livre XX "Insolvabilité des entreprises", dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre XX, et des dispositions d'application au Livre XX, dans le Livre I du Code de droit économique - il appartient aux Ordres, Instituts de titulaires de professions libérales et autres associations professionnelles d'établir une liste de personnes qui peuvent être désignées par le tribunal de l'entreprise comme praticiens de l'insolvabilité.

L'activité médicale étant désormais réputée comme celle d'une entreprise, elle est à ce titre susceptible d'être déclarée en faillite.

C'est dans ce cadre que le **Conseil Provincial de l'Ordre des médecins recherche pour la Province de Liège un ou des confrères qui accepteraient la mission de praticien de l'insolvabilité**. Celle-ci consiste à assister la curatelle lorsqu'un médecin est failli et, à cette fin, ce praticien de l'insolvabilité doit offrir des garanties de compétence, d'expérience, d'indépendance et d'impartialité. Un coaching indispensable peut être assuré par l'Ordre.

Les confrères intéressés peuvent se renseigner pendant les heures d'ouverture du secrétariat au siège du Conseil Provincial de Liège pour obtenir toute information complémentaire (042234436).